

Sports - Attribution de subventions aux associations sportives

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 14 avril 2009, propose la répartition des subventions suivantes :

1. Programme «Manifestations sportives» et subventions exceptionnelles

- Amicale Cycliste Besançon : Montée Jean De Gribaldy - 4 juillet Nocturne des deux Ponts - 17 juillet	3 000 €
- ASEB Roller In Line Cup - 30 et 31 mai :	1 300 €
- AS Territoriaux Besançon Trail des Forts - 10 mai :	4 000 €
- ASGB Championnat de France Solo - 25 et 26 avril :	500 €
- ASPTT Rives du Doubs - 5 avril :	500 €
- Besançon Cyclos Randonneurs Randonnée Cyclo-Croisière - 30 août :	1 200 €
- Besançon Triathlon : Aquathlon - 1 ^{er} mai Triathlon - 24 mai	1 000 €
- BRC Omnisports Nocturne Cycliste des Chaprais - 29 mai :	500 €
- SC Clemenceau Tournoi des Petits Champions - 29-30 mai-1 ^{er} juin :	4 500 €
- Club Unihockey Besançon Rosco Junior Cup 2009 florball - 8-9-10 mai :	250 €
- CPB Open de Besançon -18 avril :	1 000 €
- Ligue de Franche-Comté Roller 50 ^{ème} Anniversaire Jumelage 13-14 juin Besançon/ Fribourg	500 €
- Olympique Bisontin Tournoi de la Boucle 9 mai :	1 500 €
- Snooker Club Championnat de France Billard 8 de pool - (24-25-26 avril)	300 €
- Sport Nautique Bisontin	5 000 €

En cas d'accord, la dépense totale soit **25 050 €** sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 3 000 € en provenance du chapitre 011.415/6232.9401 CS 20300. Ce transfert de crédits sera proposé lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice.

2. Programme «Animations sportives»

L'ASGB conduit une opération d'animation en lien avec la Maison des Sports et de l'Insertion auprès de jeunes Planoisiens pour favoriser la pratique du patinage artistique.

Il est proposé de soutenir cette opération dans le cadre de «Place au Sport» à hauteur de **750 €**.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **750 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions sus-visées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.